

SPA CANCHE-AUTHIE
Refuge de Saint-Aubin
Route Départementale 143
62170 SAINT-AUBIN
03 21 09 10 44
www.spa-canche-authie.org



CHARTRE DES BENEVOLES

*Le concours des bénévoles est le bienvenu.
Devenir bénévole est un acte d'engagement*

Le bénévolat est un don de temps librement consenti et gratuit

Merci de compléter toutes les informations ci-dessous :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Il y a différentes façons d'être bénévole à la SPA Canche-Authie :

1 - Permettre aux animaux d'éviter l'isolement :

Divertissement, sociabilisation avec les humains et amélioration de leur confort : promenade (chiens), jeux, caresses, soins (brossage, nettoyage des yeux, ...), ramassage des crottes dans les boxes, ...

Aide à l'adoption : accueil des visiteurs et communication des renseignements en votre possession aux adoptants potentiels avant de les diriger vers l'accueil du refuge qui validera le départ de l'animal aux vues des éléments complémentaires qu'il est le seul habilité à détenir

Pour vous intégrer au planning, merci de cocher les cases ci-dessous :

Je souhaite m'occuper des chiens Je souhaite m'occuper des chats

et de nous indiquer vos disponibilités :

Lundi matin Lundi après-midi Mardi matin Mardi après-midi

Mercredi matin Mercredi après-midi Jeudi matin Jeudi après-midi

Vendredi matin Vendredi après-midi Samedi matin Samedi après-midi

Je m'engage à être un bénévole actif, c'est à dire à venir régulièrement au jour et demie journée qui me seront attribués et à prévenir la responsable des bénévoles en cas d'absence qui vous trouvera un remplaçant. (contact à demander à l'accueil).

2 - Assurer les visites post-adoption :

Rendre visite aux adoptants afin de garantir que l'animal adopté se voit offrir de bonnes conditions de vie (selon un questionnaire précis). Les visites post-adoption nous permettent de remplir notre mission de protection animale dans le cadre du suivi de nos adoptions responsables

Je souhaite assurer les visites post-adoption

3 – Mener les enquêtes maltraitance :

Vérifier les informations d'une plainte et rassembler des preuves si besoin de déposer plainte. Tout ceci en respectant la loi.

Je souhaite mener les enquêtes maltraitance

4 - Aides diverses :

Aider à l'entretien du refuge (entretien paysager, tonte, peinture, réparation des grillages, ...), aider aux rangements des dons (couvertures, arbres à chats, croquettes, ...), aider à véhiculer la promotion de l'association (mise à jour du site internet, publications sur les réseaux sociaux, ...)

Je souhaite apporter mon aide au refuge

Préciser vos compétences :

.....

.....

.....

Le bénévole signataire de cette charte s'engage à :

1. **Etre majeur : aucun enfant mineur, non accompagné d'un parent majeur, n'est autorisé à s'occuper des animaux**
2. **Honorer le montant de la cotisation annuelle** : au-delà de l'action de bénévolat, le bénévole actif doit devenir membre à part entière de la SPA Canche-Authie en versant une cotisation annuelle de 25 euros permettant notamment de participer aux Assemblées Générales (cotisation valable pour l'année civile du jour de la signature jusqu'au 31 Décembre de l'année en cours).
3. **Fournir une attestation** de vaccination contre le tétanos et d'une assurance individuelle.
4. **Accepter et respecter les conseils, les demandes et les décisions des membres du Conseil d'Administration** qui sont les instances dirigeantes de l'association. **Le bénévole n'a aucun droit de regard ou de décision sur le devenir de l'animal.**
5. **Respecter un devoir de réserve et respecter la confidentialité** sur tout ce qu'il peut entendre ou voir dans l'enceinte du refuge ou concernant toutes les informations internes au refuge qui lui sont communiquées: animaux dangereux, maladie, organisation, ... et **ne pas diffuser d'informations par quelque moyen que ce soit.**

6. **S'interdire**, à leur initiative et de manière isolée, **de mener des actions ou de tenir des discours susceptibles d'engager la responsabilité de la SPA Canche-Authie ou de nuire à sa réputation et à son organisation** par tout moyen de communication existant (SMS, emails, réseaux sociaux, ...)
7. **Intégrer une équipe** composée de salariés et d'autres bénévoles, **respecter les recommandations et conseils des salariés et mettre en place une bonne entente avec l'ensemble de l'équipe** pour une meilleure efficacité qui soit bénéfique pour les animaux.
8. **Signaler aux membres du Conseil d'Administration ou aux salariés tous dysfonctionnements ou anomalies rencontrées**, qu'ils concernent le site ou les animaux (blessure, diarrhée, ...)
9. **Respecter scrupuleusement les jours et horaires d'ouverture du refuge** pour ne pas perturber le travail des salariés : du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (horaires d'hiver 13h30 à 17h30) - Fermé le dimanche - Ouvert aux bénévoles les jours fériés de 8h à 12h.
10. **Respecter les interdictions** : La fourrière est **STRICTEMENT INTERDITE** aux bénévoles.
11. **Participer activement aux différentes manifestations** : portes ouvertes, opérations croquettes, marchés de Noël, ...
12. **Etre courtois en toutes circonstances et aller à la rencontre des visiteurs** pour les diriger en fonction de leurs attentes.

Informations utiles :

Des Talkies-walkies sont à la disposition des bénévoles à l'accueil du refuge. Ils permettent un contact rapide en cas de besoin ou de demande spécifique de l'accueil (par exemple : sortie d'un chien pour une présentation) ou en cas de soucis (par exemple : accident)

Etre bénévole au refuge de Saint-Aubin, c'est **S'ENGAGER A RESPECTER CETTE CHARTE, LES STATUTS DE L'ASSOCIATION ET LE REGLEMENT INTERIEUR** (visibles à l'accueil). Le non-respect d'un ou plusieurs de ces engagements entraînera une radiation de l'équipe du bénévole par le Conseil d'Administration..

Je soussigné(e),

- m'engage à respecter la charte du bénévole, les statuts et le règlement intérieur de l'association.
- Suis bien conscient(e) qu'il peut y avoir des risques de chutes, de coups, de morsures ou de griffures et je décharge la SPA Canche Authie de tous accidents pouvant survenir au cours de mon bénévolat.

La présente charte s'applique pendant toute la durée de la collaboration et annule et remplace tout autre document.

Fait à Saint Aubin, Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »